

Décision n° 2021-65-AO portant subdélégation de signature de Madame Alessia LEFEBURE, directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST à Monsieur Quentin ROUILLE, Responsable de la mission d'appui au pilotage et à la stratégie (MAPES)

La directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)

*Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment ses articles 9, 11, 12, 24, 28 et 30 ;
Vu la décision n° 2021-14-IA du 13 juillet 2021 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, Directrice Générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement à Madame Alessia LEFEBURE, directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST ;
Vu l'avis favorable de la Directrice Générale ;*

Décide :

Article 1^{er} – Champ de la subdélégation

Dans le cadre de ses attributions et compétences, subdélégation est donnée à Monsieur Quentin ROUILLE, Responsable de la mission d'appui au pilotage et à la stratégie (MAPES), à l'effet de signer tous les actes, décisions et attestations dans les domaines suivants :

- les ordres de mission ponctuels en France métropolitaine pour les agents relevant de son service et les états de frais correspondants ;
- les autorisations de congés et d'absence des agents relevant de son service ;
- les comptes rendus d'entretiens professionnels des agents relevant de son service ;

Article 2 – Date d'effet

La présente subdélégation prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'école interne AGROCAMPUS OUEST dans la rubrique « Actes réglementaires ».

Article 3 – Exécution

La secrétaire générale de l'école interne AGROCAMPUS OUEST est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 15 novembre 2021

La directrice



Alessia LEFEBURE